

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 février 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 20/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 8

**Présents :** Guy ALBRAND, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 7

Pour: 7

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nathalie UBAUD

### Objet: Budget eau : vote du Compte Administratif 2023 - DE\_2024\_001

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PHILIP Michel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par PHILIP Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	66 595.70			2.22	66 595.70	2.22
Opérations exercice	38 491.37	123 609.46	50 195.75	52 999.85	88 687.12	176 609.31
Total	105 087.07	123 609.46	50 195.75	53 002.07	155 282.82	176 611.53
Résultat de clôture		18 522.39		2 806.32		21 328.71
Restes à réaliser						
Total cumulé		18 522.39		2 806.32		21 328.71
Résultat définitif		18 522.39		2 806.32		21 328.71

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2024
004-210402343-20240226-DE_2024_001-DE

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP



RF
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2024
004-210402343-20240226-DE_2024_001-DE